

**Fiche de Données de Sécurité**  
**Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE**

Nom du produit: **90 A 349 1L**  
Code du produit : **AH90-31AV 2002**  
Date d'impression : 12.11.2011  
Révisée le : 07.11.2011

Page 1 / 15  
N° de version 11  
FR FR 0000000003  
1

## **01 Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise**

### **Identificateur de produit**

90 A 349 1L  
AH90-31AV 2002  
53153582

### **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Peintures carrosserie

### **Article client n°**

### **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

BASF Coatings GmbH  
Postfach 6123  
48136 Muenster  
Deutschland

### **adresse E-Mail**

Product-Safety-Coatings@basf.com

### **numéro de téléphone d'urgence**

+49/2501/143227

### **Service d'information à contacter**

+49/2501/143688

### **N° de tél. d'urgence ORFILA**

33 1 45 42 59 59

---

## **02 Identification des dangers**

### **Classification de la substance ou du mélange**

Conformément à la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

- Inflammable.
- Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
- Irritant pour les yeux et la peau.

### **Éléments d'étiquetage**

According to Directive 67/548/EEC respectively 1999/45/EC ( Annex V, Section A and B)

Symboles de danger : **Xn**

Classe de danger :

**Nocif**

Contient :

**2-butoxyéthanol**

**Fiche de Données de Sécurité**  
**Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE**

Nom du produit: **90 A 349 1L**  
Code du produit : **AH90-31AV 2002**  
Date d'impression : 12.11.2011  
Révisée le : 07.11.2011

Page 2 / 15  
N° de version 11  
FR FR 0000000003  
2

**Indications relatives aux dangers**

**R10**

Inflammable.

**R20/21/22**

Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

**R36/38**

Irritant pour les yeux et la peau.

**Etiquetage industriel**

**S23**

Ne pas respirer les vapeurs / aérosols / brouillards de pistolage.

**S36/37**

Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

**S38**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

**Autres dangers**

---

### 03 Composition / informations sur les composants

**Substances**

non applicable

**Mélanges**

Caractérisation chimique

polyuréthane, solvant organique, charges, pigment

Composants dangereux

conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

N° CAS	N° EINECS	N° REACH	N° INDEX
% (poids)			
<b>Mention de Danger</b>			

**2-butoxyéthanol**

111-76-2            203-905-0

30,0 - < 50,0

603-014-00-0

H302 H312 H332 H315 H319

- Toxicité Aigüe par voie orale Catégorie 4
- Toxicité Aigüe par voie cutanée Catégorie 4
- Toxicité Aigüe Inhalation - Vapeur Catégorie 4
- Corrosion/Irritation cutanée Catégorie 2
- Lésions oculaires graves / irritation oculaire Catégorie 2

**2-diméthylaminoéthanol**

**Fiche de Données de Sécurité**  
**Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE**

Nom du produit: **90 A 349 1L**  
Code du produit : **AH90-31AV 2002**  
Date d'impression : 12.11.2011  
Révisée le : 07.11.2011

Page 3 / 15  
N° de version 11  
FR FR 0000000003  
3

108-01-0                      203-542-8    603-047-00-0  
1,0 - < 2,0

H226 H302 H312 H332 H314 H335

- Liquides Inflammables Catégorie 3
- Toxicité Aigüe par voie orale Catégorie 4
- Toxicité Aigüe par voie cutanée Catégorie 4
- Toxicité Aigüe Inhalation - Vapeur Catégorie 4
- Corrosion/Irritation cutanée Catégorie 1B
- Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique) Irritant pour le système respiratoire Catégorie 3

**butanol secondaire**

78-92-2                      201-158-5    603-127-00-5  
10,0 - < 12,5

H226 H319 H335 H336

- Liquides Inflammables Catégorie 3
- Lésions oculaires graves / irritation oculaire Catégorie 2
- Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique) Irritant pour le système respiratoire Catégorie 3
- Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique) Les vapeurs peuvent causer somnolence et vertige. Catégorie 3

**2,4,7,9-tétraméthyl-5-décine-4,7-diol**

126-86-3                      204-809-1  
3,0 - < 5,0

H318 H402 H412

- Lésions oculaires graves / irritation oculaire Catégorie 1
- toxicité aquatique aiguë Catégorie 3
- Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 3

Composants dangereux  
conformément à la directive 1999/45/CE

N° CAS % (poids)	N° EINECS Symbole	N° REACH Phrases R	N° INDEX
<b>2-butoxyéthanol</b>			
111-76-2 30,0 - < 50,0	203-905-0 Xn	20/21/22-36/38	603-014-00-0
<b>2-diméthylaminoéthanol</b>			
108-01-0 1,0 - < 2,0	203-542-8 C	10-20/21/22-34-37	603-047-00-0
<b>butanol secondaire</b>			
78-92-2 10,0 - < 12,5	201-158-5 Xi	10-36/37-67	603-127-00-5
<b>2,4,7,9-tétraméthyl-5-décine-4,7-diol</b>			
126-86-3	204-809-1		

**Fiche de Données de Sécurité**  
**Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE**

Nom du produit: **90 A 349 1L**  
Code du produit : **AH90-31AV 2002**  
Date d'impression : 12.11.2011  
Révisée le : 07.11.2011

Page 4 / 15  
N° de version 11  
FR FR 0000000003  
4

3,0 - < 5,0 Xi 41-52/53

Le texte intégral des symboles de danger, des phrases de risque et des mentions de danger est spécifié dans le chapitre 16 si des ingrédients dangereux sont mentionnés.

---

## 04 Premiers secours

### Description des premiers secours

En cas de doute, ou si les symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

#### Après inhalation

Evacuer la personne hors de la zone de danger. La garder au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Si la personne est inconsciente, la placer en position de récupération. Faire appel à un médecin.

#### Après contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon, rincer abondamment. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

#### Après contact avec les yeux

Retirer les lentilles de contact. Maintenir les paupières écartées et rincer abondamment à l'eau claire et propre ou avec une solution de rinçage oculaire spéciale et faire appel à un médecin.

#### Après ingestion

En cas d'ingestion, rincer abondamment la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente) et consulter immédiatement un médecin. Garder la victime au repos. Ne pas faire vomir.

### Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir section 2) et/ou en section 11.

### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de données disponibles.

---

## 05 Mesures de lutte contre l'incendie

### Moyens d'extinction

**Fiche de Données de Sécurité**  
**Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE**

Nom du produit: **90 A 349 1L**  
Code du produit : **AH90-31AV 2002**  
Date d'impression : 12.11.2011  
Révisée le : 07.11.2011

Page 5 / 15  
N° de version 11  
FR FR 0000000003  
5

Moyens d'extinction recommandés  
Mousse résistant aux alcools, CO<sub>2</sub>, poudres, eau pulvérisée.  
Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité  
Eau en jet

**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Du fait de la présence de composants organiques dans la préparation, un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques sérieux pour la santé.

**Conseils aux pompiers**

Équipement particulier de protection  
Porter un appareil respiratoire autonome pour pénétrer dans les locaux enfumés.

Indications complémentaires  
Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.

---

**06 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Du fait de la présence de solvants organiques, se tenir à l'écart des sources d'ignition; bien ventiler les locaux; ne pas inhaler les vapeurs.

**Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Contenir et retenir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées. Placer dans des fûts appropriés en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur. Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants.

**Référence à d'autres sections**

**Fiche de Données de Sécurité**  
**Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE**

Nom du produit: **90 A 349 1L**  
Code du produit : **AH90-31AV 2002**  
Date d'impression : 12.11.2011  
Révisée le : 07.11.2011

Page 6 / 15  
N° de version 11  
FR FR 0000000003  
6

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

## **07 Manipulation et stockage**

### **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### Précautions à prendre lors de la manipulation

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites au poste de travail.

Éviter le contact avec les yeux et la peau ainsi que l'inhalation des vapeurs et aérosols de pistolage.

Éviter l'inhalation des poussières de ponçage.

Il est interdit de fumer, de manger et de boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Observer les mesures de protection individuelle décrites au paragraphe 8.

Garder les emballages éloignés des sources de chaleur, des étincelles, des flammes nues. Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.

Le produit peut se charger électrostatiquement : mettre toujours à la terre lors des transvasements. Il est conseillé aux ouvriers de porter des chaussures et des vêtements antistatiques.

Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition.

#### Protection contre l'incendie et les explosions

Les vapeurs de solvant sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

Conserver l'emballage bien fermé et à l'abri de l'humidité dans un endroit frais et bien ventilé.

### **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Fiche de Données de Sécurité**  
**Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE**

Nom du produit: **90 A 349 1L**  
Code du produit : **AH90-31AV 2002**  
Date d'impression : 12.11.2011  
Révisée le : 07.11.2011

Page 7 / 15  
N° de version 11  
FR FR 0000000003  
7

Exigences concernant les locaux et les emballages

Les équipements électriques doivent être protégés contre les explosions conformément aux normes en vigueur. Les sols doivent être conducteurs et imperméables aux matières stockées.

Garder les emballages solidement fermés. Ne pas les vider par pression : ces récipients ne sont pas adaptés à cet usage. Fermer avec soin les récipients ouverts et les stocker verticalement pour éviter tout écoulement. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.

Incompatibilité de stockage

Tenir à l'écart des matières fortement acides ou alcalines ainsi que des agents oxydants.

Autres indications concernant les conditions de stockage

Toujours conserver dans des récipients correspondant à l'emballage d'origine. Respecter les informations portées sur l'étiquette. Stocker dans un endroit sec et bien ventilé. Tenir à l'abri de la chaleur et de l'ensoleillement direct. Tenir éloigné des sources d'ignition.

Température de stockage : DND

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Des informations détaillées sont données dans les fiches techniques.

---

**08 Contrôle de l'exposition / Protection individuelle**

**Paramètres de contrôle**

**Valeurs limites au poste de travail**

N° CAS	Valeurs limites	
	ml/m3 (ppm)	mg/m3
<b>butanol secondaire</b>		
78-92-2 VME	100	300
<b>2-butoxyéthanol</b>		
111-76-2 VLE	30	147,6
VME	2	9,8

**Contrôles de l'exposition**

**Mesures d'ordre technique**

Assurer une bonne ventilation. Ceci peut être obtenu par une aspiration locale ou par une ventilation générale des locaux. Si cela est insuffisant pour maintenir les concentrations de

**Fiche de Données de Sécurité**  
**Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE**

Nom du produit: **90 A 349 1L**  
Code du produit : **AH90-31AV 2002**  
Date d'impression : 12.11.2011  
Révisée le : 07.11.2011

Page 8 / 15  
N° de version 11  
FR FR 0000000003  
8

polluants sous les valeurs limites au poste de travail, porter un appareil respiratoire approprié et agréé pour cet usage.

### **Équipement de protection individuelle**

#### Protection respiratoire

Lorsque les utilisateurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux valeurs limites au poste de travail, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Le ponçage à sec, le découpage et/ou le soudage autogène du film durci peuvent entraîner un dégagement de poussières et/ou de fumées dangereuses. Si possible, effectuer tout ponçage à l'eau. Si l'exposition aux poussières et fumées ne peut être évitée malgré la mise en place d'une aspiration locale, porter une protection respiratoire appropriée.

En cas de contact avec des aérosols, utiliser un demi-masque de protection respiratoire A1P2.

#### Protection des mains

Porter des gants de protection.

Exemple de gant approprié : gant de protection contre les substances chimiques, testé selon la norme européenne EN 374, de matériau : p.e. gants caoutchouc butyle

Épaisseur du matériau: = 0,5 mm

Pour les indications sur le temps de passage, s'adresser aux fabricants de gants.

Les indications reposent sur des informations fournies par les fabricants de gants ou les producteurs de matières premières, ou sur des données tirées de la littérature sur les constituants chimiques du produit.

Toujours vérifier l'adéquation du gant à son utilisation au poste de travail (exemples : résistance mécanique; compatibilité avec le produit, propriétés antistatiques).

Suivre les instructions et les informations du fabricant des gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au changement des gants.

Changer les gants dès qu'ils présentent des détériorations ou les premiers signes d'usure. Il est conseillé d'appliquer une protection cutanée préventive (crème protectrice).

#### Protection des yeux

Requise s'il y a risque de contact avec les yeux.



**Fiche de Données de Sécurité**  
**Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE**

Nom du produit: **90 A 349 1L**  
Code du produit : **AH90-31AV 2002**  
Date d'impression : 12.11.2011  
Révisée le : 07.11.2011

Page 9 / 15  
N° de version 11  
FR FR 0000000003  
9

Utiliser lunettes étanches.

Protection corporelle

Porter des vêtements antistatiques et ignifuges en fibres naturelles et/ou fibres synthétiques calorifuges.

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Voir paragraphes 7 et 12.

---

## 09 Propriétés physiques et chimiques

Aspect : liquide  
Couleur : rouge  
Odeur : spécifique  
pH : DND  
Changement d'état physique  
Température d'ébullition /  
Intervalle de distillation : DND  
Point de fusion /  
Intervalle de fusion : DND  
Point d'éclair : +035 °C ISO 3679  
Température d'auto-inflammation: > 200 °C  
solvants  
Limite inférieure d'explosion : > 35 g/m3  
Limite supérieure d'explosion : DND  
Pression de vapeur : DND  
Densité : 0,993 g/cm3 à 20°C  
Solubilité : miscible à l'eau  
Viscosité : >060/6 s à 20°C ISO 2431

---

## 10 Stabilité et réactivité

### Réactivité

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage décrites au paragraphe 7.

**Fiche de Données de Sécurité**  
**Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE**

Nom du produit: **90 A 349 1L**  
Code du produit : **AH90-31AV 2002**  
Date d'impression : 12.11.2011  
Révisée le : 07.11.2011

Page 10 / 15  
N° de version 11  
FR FR 0000000003  
10

### **Stabilité chimique**

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

### **Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

### **Conditions à éviter**

### **Matières incompatibles**

Tenir à l'écart des matières fortement acides et alcalines et des oxydants afin d'éviter les réactions exothermiques.

### **Produits de décomposition dangereux**

Des températures élevées peuvent entraîner la formation de produits de décomposition dangereux tels que fumée, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, acide cyanhydrique, isocyanates monomères.

---

## **11 Informations toxicologiques**

Le produit n'a pas été contrôlé en tant que tel mais a été classé suivant la méthode conventionnelle (méthode de calcul de la Directive Substances Dangereuses 1999/45/CE).  
Autres informations, voir paragraphes 3 et 15.

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des valeurs limites au poste de travail indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, dommages causés aux reins, au foie et au système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autre sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

L'inhalation répétée ou continue de concentrations de solvants supérieures à la valeur limite au poste de travail peut entraîner l'apparition de troubles durables du système nerveux central, tels qu'encéphalopathie toxique chronique, ainsi que modifications du comportement et troubles de la mémoire.

Les solvants peuvent, par pénétration percutanée, causer certains des effets mentionnés plus haut. Un contact prolongé ou répété avec le produit nuit au renouvellement naturel du film hydrolipidique de la peau et peut entraîner une dermatite de contact non allergique et/ou une pénétration percutanée.

**Fiche de Données de Sécurité**  
**Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE**

Nom du produit: <b>90 A 349 1L</b>	
Code du produit : <b>AH90-31AV 2002</b>	Page 11 / 15
Date d'impression : 12.11.2011	N° de version 11
Révisée le : 07.11.2011	FR FR 0000000003
	11

Des projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

## 12 Informations écologiques

### Cas général

Aucun résultat de test n'est disponible pour ce produit.

La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et n'est pas classée dangereuse pour l'environnement, mais contient une(des) substance(s) dangereuse(s) pour l'environnement. Voir paragraphes 3 pour plus de détails.

Ne pas répandre de produit dans les cours d'eau ou dans les canalisations.

### Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité des composants dangereux pour l'environnement cités au paragraphe 3:

N° CAS	Méthode de test	Biodégradabilité en %
<b>2,4,7,9-tétraméthyl-5-décine-4,7-diol</b>		
126-86-3	OECD 301 B	5

## 13 Indications relatives à l'élimination

### Méthodes de traitement des déchets

Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées.

### Produits usages

#### Recommandations

Se conformer aux réglementations communautaires, nationales et locales concernant l'élimination des déchets industriels. Faire transporter et détruire les déchets par l'exploitant d'une installation agréée. En cas de valorisation thermique, ne pas incinérer d'emballages fermés et n'incinérer que dans une installation agréée pour la catégorie de produits à détruire.

### Catalogue européen des déchets

Décision 2000/532/CE de la Commission du 3 mai 2000 :

#### **08 01 11\***

Déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et

**Fiche de Données de Sécurité**  
**Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE**

Nom du produit: **90 A 349 1L**  
Code du produit : **AH90-31AV 2002**  
Date d'impression : 12.11.2011  
Révisée le : 07.11.2011

Page 12 / 15  
N° de version 11  
FR FR 0000000003  
12

utilisation (FFDU) et du décapage de peintures et vernis;  
déchets de peintures ou vernis contenant des solvants organiques  
ou d'autres substances dangereuses

Les déchets figurant sur la liste et marqués d'un astérisque (\*)  
sont des déchets dangereux au sens de la directive 91/689/CEE  
relative aux déchets dangereux.

**Emballage non nettoyé**

Recommandations

Les emballages vidés de manière conforme aux réglementations  
doivent être soumis au recyclage des ferrailles ou au  
reconditionnement. Les emballages qui n'auraient pas été vidés de  
manière conforme aux réglementations doivent être éliminés selon  
la directive 91/689/CEE. Faire transporter et valoriser ces  
déchets d'emballage par l'exploitant d'une installation agréée.  
Stocker et mettre à disposition les déchets d'emballage dans des  
conditions propres à favoriser leur valorisation ultérieure : ne  
pas mélanger les déchets qui ne peuvent être valorisés selon les  
mêmes procédés. Valorisation : reconditionnement, recyclage ou  
valorisation thermique.

---

## 14 Informations relatives au transport

**Transport terrestre**

UN 1263, PEINTURES, 3, III, (D/E), ADR/RID  
Disposition spéciale 640 E  
Numéro d'identification du danger 30

**Transport maritime**

UN 1263, PAINT, 3, III  
N° EMS: F-E, S-E

**Transport aérien**

UN 1263, PAINT, 3, III

**Autres informations**

"NON CLASSÉ COMME MARCHANDISE DE CLASSE 3" en emballages < 450 l;  
ADR

---

## 15 Informations réglementaires

**Données relatives à la directive COV 1999/13/CE (du produit livré)**

Solvants organiques volatils : 43 %  
COV : 44 %  
Substances CMR volatiles : Néant  
Substances halogénées volatiles étiquetées R40 :  
Néant

**Fiche de Données de Sécurité**  
**Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE**

Nom du produit: <b>90 A 349 1L</b>	
Code du produit : <b>AH90-31AV 2002</b>	Page 13 / 15
Date d'impression : 12.11.2011	N° de version 11
Révisée le : 07.11.2011	FR FR 00000000003 13

**Informations sur la Directive DecoPaint (2004/42/CE)**

Sous-catégorie conformément à l'annexe IIB : B  
Valeur limite pour la teneur max. en COV conformément à l'annexe IIB : 250 g/l  
Teneur en COV du produit prêt à l'emploi, ISO 11890-2 : 245 g/l

**Réglementations nationales**

Classe de danger - eau : 1 (VwVws du 01.08.2005) (Allemagne)

"TA-Luft 86" (Allemagne)  
Pourcentage classe 1: -  
Pourcentage classe 2: 30 %  
Pourcentage classe 3: 13 %

Code de la Sécurité Sociale (Art. L 461-1 à L 461-7) (France)  
Tableaux des maladies professionnelles n° :  
49, 49BIS, 84

Code de la Sécurité Sociale (Art. D 461-1) (France)  
Tableaux des maladies à caractère professionnel n° :  
A603, A612

---

## 16 Autres informations

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Cette fiche de données de sécurité est conforme à l'annexe II du règlement (CE) n°. 1907/2006.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité ne dégagent pas l'utilisateur de son obligation de procéder à une évaluation des risques conformément à la directive 98/24/CE.

Indications relatives aux dangers des composants mentionnés dans le paragraphe 3.

**R10**

Inflammable.

**R20/21/22**

Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

**R34**

Provoque des brûlures.

**R36/37**

Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

**R36/38**

Irritant pour les yeux et la peau.

**R37**

**Fiche de Données de Sécurité**  
**Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE**

Nom du produit: **90 A 349 1L**  
Code du produit : **AH90-31AV 2002**  
Date d'impression : 12.11.2011  
Révisée le : 07.11.2011

Page 14 / 15  
N° de version 11  
FR FR 0000000003  
14

Irritant pour les voies respiratoires.

**R41**

Risque de lésions oculaires graves.

**R52/53**

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**R67**

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**H226**

Liquide et vapeurs inflammables.

**H302**

Nocif en cas d'ingestion.

**H312**

Nocif par contact cutané.

**H314**

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

**H315**

Provoque une irritation cutanée.

**H318**

Provoque des lésions oculaires graves.

**H319**

Provoque une sévère irritation des yeux.

**H332**

Nocif par inhalation.

**H335**

Peut irriter les voies respiratoires.

**H336**

Peut provoquer somnolence et des vertiges.

**H402**

Nocif pour les organismes aquatiques.

**H412**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Xn** Nocif  
**C** Corrosif  
**Xi** Irritant

Pour les systèmes multi-composants, tenir compte des données de sécurité de tous les composants.

Explication des abréviations :

**DND** données non disponibles  
**NA** non applicable

**VLE** Valeurs limites d'exposition à court terme - France  
**VME** Valeurs limites de moyenne d'exposition - France

**Fiche de Données de Sécurité**  
**Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE**

Nom du produit: **90 A 349 1L**  
Code du produit : **AH90-31AV 2002**  
Date d'impression : 12.11.2011  
Révisée le : 07.11.2011

Page 15 / 15  
N° de version 11  
FR FR 0000000003  
15

sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduites des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.